

A.C.F.
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1 000 Euros
Siège Social : 15 Chemin du MOULON INFERIEUR
07200 AUBENAS
820 707 206 RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2023

L'an 2023, le 1^{er} octobre à 11 heures,

Au siège social à AUBENAS,

Monsieur Mehmet ONAT, demeurant 15 chemin du Moulon Inférieur 07200 AUBENAS

Associé unique et seul gérant de la société A.C.F.,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 15 chemin du Moulon Inférieur 07200 AUBENAS au 67 chemin de Saint Pierre – 07200 SAINT DIDIER SOUS AUBENAS à compter du 1^{er} octobre 2023 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé au 67 chemin de Saint Pierre 07200 SAINT DIDIER SOUS AUBENAS."

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Mehmet ONAT

L'associé unique gérant

